

Directives pour les évènements

Nous avons facilité le partage de Norwex pendant vos évènements. Voici les nouvelles règles informelles pour les foires, marchés ou autres évènements de ventes.

Les Conseillères (ers) sont autorisées à tenir des stands temporaires pour promouvoir les produits Norwex lors de foires, de marchés et de salons de ventes. Vous devez informer le Service de conformité par courriel que vous exploiterez un stand temporaire avant l'évènement. La notification doit indiquer l'adresse du lieu, les dates et heures de l'évènement et les noms des Conseillères (ers) qui participeront à l'évènement.

- 1 Le stand doit être tenu en permanence par des Conseillères (ers) expérimentées.
- 2 La Conseillère (er) est seule responsable du respect des exigences en matière d'assurance imposées par la foire ou le salon.
- 3 Chaque Conseillère (er) est responsable de contacter les autorités locales en ce qui concerne les permis ou autres documents requis pour la participation au salon, à la foire ou à tout autre évènement. Si un permis ou d'autres documents sont nécessaires, la Conseillère (er) doit en soumettre une copie à Norwex avant l'évènement.
- 4 Norwex se réserve le droit de restreindre la participation si jugé nécessaire.

Veillez noter que si plusieurs Conseillères (ers) souhaitent participer à un marché local ou à un salon de ventes, vous devrez gérer cette situation de manière amicale et coopérative entre vous. Personne n'a le droit exclusif de participer à un évènement de ventes.

